



# COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 34.25.26

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 16.06.2026

## DECISION DE LA COMMISSION

### **Affaire n°1 :**

#### **MURET A.S. / JUVENTUS DE PAPUS – Plateau U11 du 30.05.2026**

##### **Pour le club de MURET A.S.**

1 an d'interdiction de prise de licence à compter du 22.06.2026

Motif : comportement intimidant à dirigeant au cours de la rencontre suivi de brutalité à dirigeant au cours de la rencontre

Rappel à l'ordre au club pour le comportement des parents.

Amende au club pour son manquement dans la sécurité de la rencontre.

##### **Pour le club de JUVENTUS DE PAPUS**

6 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 22.06.2026

Motif : Comportement intimidant à spectateur pendant et après la rencontre

### **Affaire n°2 :**

#### **GAILLAC TOULZA / FONSORBES 3 – Senior – Départemental 5 – Poule C – du 31.05.2026**

##### **Pour le club de FONSORBES**

1 match automatique + 9 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles

Motif : Comportement intimidant à officiel au cours de la rencontre

1 match automatique + 3 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles

Motif : Propos injurieux à officiel au cours de la rencontre

## **OFFICIEL**

Retenu de son indemnité d'arbitrage sur la rencontre

Motif : Absence non excusée devant la Commission.

Transmission du dossier à la C.D.A. en ce qui concerne son absence non excusée devant la Commission.

**Affaire n°3 :**

**LABEGE INTER FC 2 / STE FOY DE PEYROLIERES – Senior – Départemental 3 – Poule B – du 09.05.2026**

**Pour le club de LABEGE INTER FC**

5 ans de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 13.05.2026  
Motif : Bousculade volontaire à officiel en dehors de la rencontre suivi de tentative de coup à officiel en dehors de la rencontre

Amende au club pour son absence non excusée devant la Commission.